

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
**Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 14 mars 2024**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSETNET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**8 mars 2024**

et qu'elle a été faite le

**8 mars 2024**

**Présents :** Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Anne-Marie LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagney : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE, Salans : M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : M. Stéphane ECARNOT

**Suppléés :**

**Absents excusés :** Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Fraisans : M. Hubert BACOT Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Orchamps : M. Nicolas JOLY Rouffange : Mme Aurore PLANCON Salans : M. Philippe SMAGGHE Serre les Moulières : M. Claude TERON Vitreux : M. Alain GOMOT

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis MORLIER

**Procurations de vote :**

**Mandants :** M. Hubert BACOT (Fraisans), M. Gilbert TSCHAIINE (Gendrey), M. Nicolas JOLY (Orchamps)

**Mandataires :** M. Dominique JOLY (Fraisans), M. Gilbert LAVRY (Saligney) M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

**Présents : 37****Absents suppléés : 0****Absents excusés : 11**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°****DCC2024\_03\_023****Objet :**

Débat d'Orientations Budgétaires / Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h04 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

Berger  
Levrault

ID : 039-243900560-20240314-DCC2024\_03\_023A-AR

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (DOB) – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (ROB)

La loi NOTRe du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations budgétaires (DOB).

Un DOB doit se tenir dans les collectivités dans le **délaï maximum des deux mois** qui précèdent l'adoption du budget primitif dans les communes de **plus de 3 500 habitants**, leurs établissements publics communaux, les établissements publics de coopération intercommunale **et les syndicats mixtes fermés** comprenant au moins une commune de 3 500 habitants » et tous les **syndicats mixtes ouverts** (en vertu de l'article L. 5722-1 du CGCT), dans les départements (art.L.3312-1) et dans le **délaï maximum de dix semaines** pour les communes ou EPCI appliquant la M 57.

Ces obligations s'appliquent également aux Service Public Industriel et Commerciaux /régies rattachés aux communes en application de l'article L.2221-5 du CGCT.

L'objectif de ce débat est de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Ce débat doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1 (communes et syndicats mixtes ouverts), L.3312-1 (conseil départemental), L.5211-36 (EPCI et syndicats mixtes fermés) du CGCT.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, dont la Communauté de Communes Jura Nord, le rapport doit comporter également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération, tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires ;
- les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective de travail.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024 est joint en annexe séparée.

Considérant que la Commission n°1 « Affaires Générales », réunie le 5 mars 202, a débattu sur les Orientations Budgétaires 2024 ;

Considérant que le Bureau communautaire, réuni le 5 mars 2024, a débattu sur les Orientations Budgétaires 2024 ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024 conformément au document en annexe.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET



Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

Berger  
Levrault

ID : 039-243900560-20240314-DCC2024\_03\_023A-AR